



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 133-2023
Type d'intervention : Interpellation
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2023.RRGR.180

Déposée le : 08.06.2023

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Berger (Burgdorf, PS) (porte-parole)
Müller (Langenthal, PS)
Walpoth (Bern, PS)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Non
Urgence accordée :

N° d'ACE : du
Direction : Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration
Classification : -

Soins médicaux d'urgence dans le canton de Berne

Nous avons l'habitude de recevoir une aide rapide et efficace lors d'urgences médicales : l'ambulance arrive en un rien de temps en cas de risque vital, les urgences de l'hôpital nous prennent en charge lors d'une blessure à la jambe, et si une céphalée persiste ou un médicament entraîne des effets secondaires inattendus, nous appelons le service d'urgence des médecins de famille.

Rares sont les personnes qui ont conscience du fait que les médecins de famille qui répondent à notre appel en pleine nuit n'assurent pas ce service en équipe, mais qu'il s'agit d'un service de garde / d'intervention à domicile. Souvent, celui-ci a lieu entre deux journées de travail complètes et représente une charge importante pour les médecins de famille, puisqu'il doit être assumé en plus de la journée de travail passée au cabinet médical. Dans un sondage réalisé auprès de médecins bernoises et bernois, les personnes interrogées ont indiqué que le nombre de services d'urgence à assurer était un critère important dans le choix du lieu où établir leur cabinet. Pour les médecins ayant des enfants et pour celles et ceux ayant atteint un certain âge, ce service d'intervention constitue une raison qui les pousse à abandonner le métier. À mesure que le nombre de médecins de premier recours décline, en particulier dans les régions rurales, il est de plus en plus difficile de maintenir un service d'urgence. Parallèlement, la charge des médecins de famille qui exercent encore ne cesse d'augmenter.

Les urgences médicales du canton de Berne sont donc tout autant touchées par la pénurie de médecins que les autres domaines médicaux. Qui plus est, cette situation aggrave la pénurie de médecins, puisque la charge qu'impliquent ces services décourage les futures praticiennes et futurs praticiens. Dans ces conditions, la réorganisation des urgences avec le passage d'un service de piquet à un service en équipe pourrait être un remède à cette problématique.

Avec la fermeture des sites hospitaliers de Münsingen et Tiefenau, la situation des urgences va encore s'aggraver. Aussi faut-il faire le nécessaire pour combler les capacités de traitement des

urgences que ces deux sites ne pourront plus assurer. Pour ce faire, il faut chercher une solution qui décharge le service d'urgence des médecins de famille. Il convient d'examiner la création de centres d'urgence régionaux qui assureraient également le service d'intervention à domicile.

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Comment le Conseil-exécutif évalue-t-il la situation actuelle des soins médicaux d'urgence dans le canton de Berne ?
2. Quel rôle le canton assume-t-il en matière de garantie des soins médicaux d'urgence dans le canton de Berne ?
3. Quelle est l'appréciation du Conseil-exécutif quant à la répercussion de la fermeture prévue des sites hospitaliers de Münsingen et de Tiefenau sur les soins médicaux d'urgence dans les régions ?
4. Quelles mesures sont-elles prévues ou déjà mises en place pour améliorer la situation des urgences dans le canton ?
5. Que pense le Conseil-exécutif du projet pilote portant sur le service de garde des médecins de famille dans l'Oberland bernois incluant un service d'intervention à domicile en cas d'urgence ?
6. Des premiers résultats du projet pilote sont-ils déjà disponibles (relais entre les équipes, acceptation par les médecins, etc.) ?
7. Quelle est la position du Conseil-exécutif sur la création d'un réseau de centres d'urgence dans le canton de Berne ?
8. Le canton dispose-t-il de chiffres relatifs au taux d'abandon de la profession chez les médecins au cours des trois premières et cinq premières années après la fin de leurs études ? Si oui, à combien de pour cent s'élèvent-ils ?

Destinataire

– Grand Conseil